

Adaptation aux risques côtiers – Matane-sur-Mer

Présentation publique des solutions recommandées

Mercredi le 25 février 2026, 18 h 30 à 21 h

Lieu : Récréathèque du Colisée Béton-Provincial

Compte rendu de la rencontre

Personnes présentes

Environ 100 citoyennes et citoyens étaient présents à la rencontre.

Un grand nombre de personnes représentant diverses organisations, listées dans le tableau ci-dessous, étaient également sur place afin d'informer la population, noter les questions et fournir des réponses.

Organisations partenaires du projet d'adaptation aux risques côtiers – Matane

Ville de Matane :

- Alice Fanguet, directrice du Service des communications par intérim
- Charlotte Duguay, agente aux communications et service à la clientèle
- Éric Côté, coordonnateur à l'environnement et au développement durable
- Jérémie Juairé d'Arcy, directeur du Service de l'urbanisme
- Jérôme Caron, directeur Service du génie et de l'environnement
- Marie-Claude Gagnon, greffière
- Nicolas Leclerc, directeur général
- Stéphanie Dufour, agente de liaison

Ministère de la Sécurité publique (MSP) :

- Caroline Pinsonnault, conseillère en sécurité civile, Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent
- Étienne Bachand, conseiller en gestion des risques naturels, Direction du soutien à la réduction des risques de sinistres
- Hugo Martin, directeur régional, Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent
- Jean-Denis Bouchard, chef d'équipe des aléas côtiers et mouvements de sol, Direction du soutien à la réduction des risques de sinistres

Tous les membres du conseil municipal étaient également présents afin d'écouter les échanges.

Fédération québécoise des municipalités (FQM) :

- Dominic Lachance, Direction de l'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques
- Sarah-Maude Bellavance, Direction de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques

MRC de La Matanie :

- Valérie Charest, directrice de l'aménagement et de l'urbanisme

CISSS du Bas-Saint-Laurent :

- Marie-Michelle Loubier
- Meggy Paquet
- Véronique Soucy

- Jérôme Lacasse, chef d'équipe, Direction de l'aide financière aux particuliers et aux entreprises et direction générale du rétablissement (*à distance*)
- Philip Paradis, Direction de l'aide financière aux particuliers et aux entreprises (*à distance*)
- Yann Ropars, ingénieur spécialisé en ouvrages côtiers et portuaires, Consultants Ropars inc. (*à distance*)

Organismes environnementaux :

- François Truchon, Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire
- Jonathan Pothier, Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire
- Julia Santos Silva, Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL)

Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) :

- Caroline Ratté, directrice de l'environnement et du développement durable

L'animation de la rencontre et la facilitation des échanges étaient assurées par **Hugo Mimee**, de Table ronde Participation publique et par **Isabel T. Dion** (collaboratrice de Table ronde Participation publique) pour documenter la rencontre.

Déroulement de la rencontre

Les points suivants étaient à l'ordre du jour de la rencontre.

Les documents présentés sont disponibles à l'annexe A.

1. Mise en contexte (Ville de Matane)
2. Résultats des analyses de risque et de solutions (MSP)
3. Prochaines étapes (Ville de Matane)
4. Période de questions de compréhension

La captation vidéo de la rencontre est disponible en ligne :

[Rencontre d'information secteur Matane-sur-Mer: présentation des solutions recommandées](#)

Synthèse de la période de questions

Pour la période de questions, les personnes présentes étaient regroupées en table d'environ 8 personnes. À chacune de ces tables, les questions étaient notées sur de grandes feuilles et classées selon les thèmes suivants :

- **Relocalisation préventive**
- **Analyse de risques**
- **Ouvrage de protection**
- **Impacts**

Environ 120 questions ont été notées sur les feuilles (disponibles à l'annexe B).

Les pages suivantes présentent une synthèse des principales questions posées et les réponses fournies pour chaque thème.

Pour écouter l'ensemble des questions et des réponses fournies, le minutage est indiqué afin de pouvoir aller visionner cette portion de rencontre dans la captation vidéo.

À noter que les questions et réponses écrites ci-dessous ne constituent pas un verbatim. Elles ont été synthétisées afin d'en faciliter la lecture.

Relocalisation préventive

- ***Vous dites que vous nous consultez, est-ce réellement le cas ou la décision est déjà prise?***

Non, la décision n'est pas encore prise. Les rencontres individuelles prévues au mois de mars visent à appuyer les élu-e-s dans leur processus décisionnel, notamment en leur permettant de connaître votre opinion et de mieux comprendre les éléments qui guideront leur réflexion. Un rapport de participation publique sera produit au mois de mai.

- ***Où iront les personnes relocalisées si cette solution est retenue? Existe-t-il des terrains disponibles à Matane?***

Pour l'instant, quelques terrains sont disponibles à Matane, mais nos équipes n'ont pas encore amorcé de recherches exhaustives à cet égard. Lorsque l'orientation du conseil sera connue, les efforts nécessaires seront déployés afin d'identifier des terrains disponibles à des fins résidentielles et, au besoin, de planifier le développement de nouvelles rues.

- ***Est-ce que les résidents peuvent être relocalisés même si la Ville décide de faire un ouvrage de protection?***

Si la solution retenue est la construction d'un ouvrage de protection, seules les personnes dont les résidences sont jugées en situation de risque imminent seraient prioritaires pour une relocalisation.

- ***Est-ce possible d'envisager une solution mixte, combinant un enrochement ou une recharge de plage à certains endroits et la relocalisation ailleurs ?***

À ce stade, cette option n'est pas envisagée. La seule forme de mixité possible pour le moment concerne les situations de risque imminent : une personne dont la résidence est jugée en situation de risque imminent qui choisirait de se prévaloir de l'allocation de départ pourrait le faire même si un ouvrage de protection est ultérieurement construit.

- ***Peut-on revenir sur les montants alloués à l'indemnité de départ dans les deux programmes (Cadre de prévention des sinistres [CPS] et Programme général d'aide financière lors de sinistres [PGAF]) ?***

En ce qui concerne les sommes allouées, le montant maximal pour le bâtiment s'élève à 385 000 \$ pour une résidence principale et à 485 000 \$ pour une entreprise.

Le montant maximal ne signifie pas que toutes les personnes auront accès à cette somme. Le programme prévoit le versement du montant le moindre entre le plafond établi et le coût à neuf du bâtiment. La fiche technique du bâtiment nous permet de déterminer le coût à neuf du bâtiment, lequel ne correspond pas au montant de l'évaluation municipale; il s'agit plutôt d'un montant représentant la valeur de reconstruction du bâtiment à la date actuelle. À ces montants peuvent s'ajouter certaines sommes supplémentaires, notamment pour les frais de démolition et de déménagement.

Pour écouter l'ensemble des questions posées et des réponses fournies sur ce thème :

Voir la [captation vidéo](#), entre les minutes 0h 50 min 30 s et 0h 55 min 20 s

Analyse de risque

- ***Quels sont les critères pour déterminer qu'il y a un danger imminent pour un bâtiment?***

Une maison est considérée à risque imminent lorsque le MSP juge que la situation représente un danger pour la sécurité des personnes et des biens et qu'elle nécessite une action immédiate.

À Matane-sur-Mer, l'analyse a été réalisée à partir de modélisations de différentes tempêtes survenues dans le passé, notamment la tempête de décembre 2010 qui est associée à une récurrence de 70 ans, celle de janvier 2018, dont la récurrence dépasse 100 ans, ainsi que de tempêtes plus fréquentes, comme celles de janvier 2016. Bien que ces dernières soient plus fréquentes, elles causent néanmoins des dommages aux résidences. Une situation est jugée dangereuse, par exemple, lorsque le niveau d'eau dépasse 0,6 mètre et que les gens peuvent être emportés ou qu'il y a risque de noyade. Si cela s'accompagne de la projection de débris et du déferlement des vagues, ces situations sont jugées dangereuses et inacceptables.

- ***Quelles adresses sont incluses dans la zone d'étude?***

À partir de l'entrée ouest de la rue de Matane-sur-Mer, toutes les résidences sont concernées, y compris celles dont l'emplacement est en front de mer, mais dont l'adresse civique se trouve sur la rue du Phare Ouest, et ce, jusqu'au chemin de fer près du port de Matane, à l'est.

- ***Existe-t-il une cartographie des zones inondables?***

Non, il n'existe actuellement aucune carte des zones inondables. Le MSP finance présentement l'UQAR afin de produire des cartes de submersion marine et d'érosion côtière. À l'échelle de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, une carte des contraintes liées à l'érosion est toutefois disponible.

Pour écouter l'ensemble des questions posées et des réponses fournies sur ce thème :

Voir la [captation vidéo](#), entre les minutes 0 h 55 min 21 s et 1 h 2 min 35 s

Ouvrage de protection

- ***Quel serait l'empiètement des ouvrages de protection sur les terrains? Est-il possible que des maisons doivent être déplacées parce qu'elles feraient entrave à l'ouvrage?***

L'un des scénarios de recharge de plage serait devant l'enrochement existant. Dans ce cas, aucun bâtiment ne serait touché, bien que la recharge empiéterait légèrement sur certains terrains.

Une autre variante de recharge de plage, nécessitant un volume de sédiments moins important, aurait toutefois des impacts sur l'ensemble des résidences du 1^{er} rang.

Quant à l'enrochement, celui-ci n'entraînerait aucun impact sur les résidences existantes.

- ***Quel scénario a été mis en œuvre à Sainte-Flavie et en quoi diffère-t-il de celui analysé ici ?***

À Sainte-Flavie, le scénario retenu est une recharge de plage combinée à un recul de bâtiments. Cette recharge est moins élevée et représente un volume de matériaux environ cinq fois moindre que l'option de recharge actuellement analysée à Matane-sur-Mer.

- ***Est-il possible de prévoir des aménagements sur la recharge de plage afin de maintenir un accès à l'eau?***

Il est possible d'aménager des accès à l'eau si cette demande est exprimée par la population. Toutefois, aucune infrastructure permanente ne peut être installée sur la recharge de plage, puisque l'ouvrage est de nature dynamique.

- ***Quelle est l'efficacité des enrochements actuels?***

Les enrochements qui sont toujours en bon état offrent une protection efficace contre l'érosion. En revanche, ils ne protègent pas contre la submersion marine.

Pour écouter l'ensemble des questions posées et des réponses fournies sur ce thème :

Voir la [captation vidéo](#), entre les minutes 1 h 2 min 36 s et 1 h 10 min 34 s

Impacts

- ***Est-ce que la publication de l'analyse de risques pourrait avoir un impact sur la valeur des maisons?***

La valeur marchande étant déterminée par le marché, il est difficile, à ce stade, d'en évaluer l'impact. En ce qui concerne la valeur foncière, il est possible de demander une révision auprès d'un évaluateur agréé. Une page dédiée aux [taxes et évaluations foncières](#) est accessible sur le site de la Ville de Matane.

- ***Y aura-t-il un impact sur le compte de taxes des résidents ?***

Les élu(e)s détermineront la façon dont la solution retenue sera financée si les sommes allouées par le programme s'avèrent insuffisantes.

Pour écouter l'ensemble des questions posées et des réponses fournies sur ce thème :

Voir la [captation vidéo](#), entre les minutes 1 h 10 min 36 s et 1 h 11 min 39 s

Autres sujets

- ***Est-ce que tous les propriétaires situés dans la zone d'étude ont été informés de la rencontre ?***

Des envois postaux, du porte-à-porte et des communications par courriel ont été effectués. Les propriétaires qui ne résident pas à Matane-sur-Mer ont également été contactés.

- ***Pourquoi la plage suspendue et le brise-lames n'ont-ils pas été retenus ?***

Ces options sont très délicates à mettre en œuvre, elles nécessiteraient des compensations environnementales, sont très coûteuses et pourraient, dans certains cas, accentuer les phénomènes d'érosion.

- ***Une protection de la route et des infrastructures municipales est-elle prévue ?***

On compte notamment trois secteurs à Matane-sur-Mer où il y a des brèches importantes dans l'enrochement pour lesquelles des investissements par la Ville seront nécessaires pour protéger les infrastructures.

- **Comment sera réalisée l'évaluation de chaque maison ?**

Le coût à neuf est établi à partir de la fiche technique du bâtiment, laquelle repose sur une évaluation effectuée par un évaluateur agréé. Ces fiches sont mises à jour annuellement à l'aide de facteurs déterminés par le ministère des Affaires municipales.

- **Qui s'occupe de trouver les entrepreneurs pour déménager, démolir ou construire de nouvelles maisons ?**

La Ville offrira un accompagnement aux résidents admissibles au CPS, mais les soumissions devront être obtenues par les résidents eux-mêmes. Pour les dossiers relevant du PGAF, le MSP prend le relais, tout en maintenant une collaboration avec la Ville.

- **Qu'en est-il des hébergements touristiques ?**

Selon le nombre de logements offerts à la location, le bâtiment pourrait bénéficier du montant maximal alloué aux résidences principales ou être considéré comme un commerce.

- **Pourquoi observe-t-on encore des ventes de maisons à Matane-sur-Mer ? Est-il obligatoire de déclarer des informations liées au projet aux futurs acheteurs ?**

La réglementation actuelle n'empêche pas les transactions immobilières. La Ville n'a pas le pouvoir de les suspendre. Le vendeur doit toutefois remplir la déclaration du vendeur au meilleur de ses connaissances, conformément aux règles en vigueur.

Pour écouter l'ensemble des questions posées et des réponses fournies sur ce thème :

Voir la [captation vidéo](#), entre les minutes 1 h 11 min 40 s et 1 h 45 min 45 s

La Ville réitère que la population peut joindre les membres de l'équipe municipale à tout moment au 418 562-2333.

Annexe A

Documents présentés lors de la rencontre

An aerial photograph of a coastal town at dusk. The town is built on a peninsula or along a riverbank, with various residential and commercial buildings. A large river or bay is visible in the foreground and middle ground. In the background, there are rolling hills and several wind turbines. The sky is a mix of blue and purple, indicating twilight. The text is overlaid on a semi-transparent dark blue rectangle.

Adaptation aux risques côtiers

Présentation de l'analyse de risques et des solutions analysées

Secteur Matane-sur-Mer

25 février 2026

Déroulement de la rencontre

Début 18 h 30

- 1. Mise en contexte** (Ville de Matane)
- 2. Résultats des analyses de risque et de solutions** (ministère de la Sécurité publique)
- 3. Prochaines étapes** (Ville de Matane)

PAUSE (19 h 15)

- 4. Période de questions de compréhension** (19 h 30)

Mise en contexte

- En 2023, la Ville a reçu **29 M\$** de la part du ministère de la Sécurité publique
- Sommes dédiées aux secteurs de **Matane-sur-Mer (13,5M\$)** et **Petit-Matane (15,3M\$)**
- **Prévention et adaptation** contre les risques côtiers liés aux changements climatiques

Mise en contexte

- Partenaires associés au projet :
 - MSP: soutien technique et financier
 - FQM: services en ingénierie et en environnement
 - CISSS-BSL: accompagnement psychosocial
 - Chercheurs: UQAR, UL
 - Autres partenaires: Comité ZIP-Sud de l'Estuaire, SPBSG, MRC de La Matanie

Mise en contexte

- Caractère **unique et complexe** du secteur de Matane-sur-Mer
- Risques bien réels: enjeux de **sécurité** pour les citoyens
- Impacts importants sur le **milieu de vie** et sur les individus

Prochaines étapes

- Rencontres avec la population de Matane-sur-Mer :
 - 10 mars : journée de rencontres individuelles → indiquez-nous vos disponibilités
 - En continu : rencontres individuelles
- Présentation d'un rapport de participation publique au conseil
 - Prise de décision du conseil de la solution retenue : mai 2026

Questions de compréhension

Avant la pause...

- Écrivez vos questions à votre table

PAUSE

Période de questions de compréhension

Discussions avec les spécialistes

Spécialistes

Sujets de discussions

Ville de Matane

- Échéancier du projet (Matane-sur-Mer et Petit-Matane)
- Information et consultation
- Gestion municipale des zones de contraintes

Ministère de la Sécurité publique (MSP)

- Cadre de prévention des sinistres
- Programme général d'indemnisation
- Résultats des analyses de risques et de solutions
- Échéancier du projet (pour les responsabilités du MSP)

Fédération québécoise des municipalités (FQM)

- Autres projets dans la région (Ste-Flavie et Maria)

Discussions avec les spécialistes

Spécialistes

Sujets de discussions

Santé publique

- Ressources à la disposition de la population

UQAR

Université Laval

- Projets de recherche liés aux enjeux de submersion côtière et d'adaptation

Également présents :

- Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL)
- Comité ZIP
- MRC de La Matanie
- Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (port de Matane)



Matane



Analyse de risques et de solutions

Secteur de Matane-sur-Mer
Rencontre publique
Le 25 février 2026

Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Plan de la présentation

Analyse de risques

Analyse de solutions

Programmes du MSP



1. Analyse de risque



Cadre pour la prévention de sinistres (CPS)

Étapes de mise en œuvre

Sous la responsabilité de :

MSP

Municipalité

Études et analyses



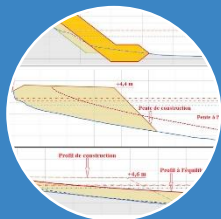
Acquisition de données

lasalle nhc
UQAR



Analyse de risques

lasalle nhc
UQAR



Analyse de solutions

CONSULTANTS ROSPARE INC.

Travaux de protection des berges



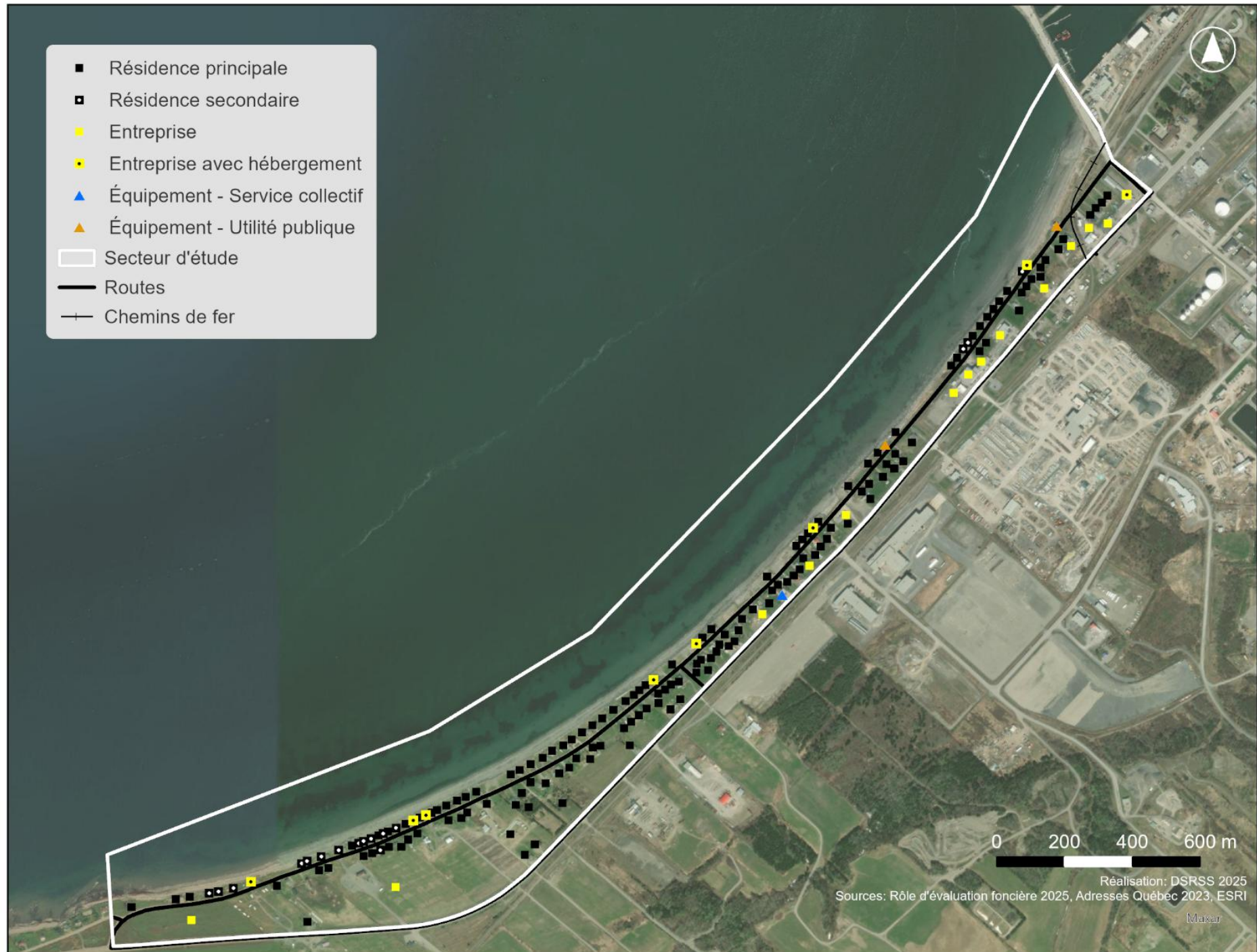
Relocalisation préventive



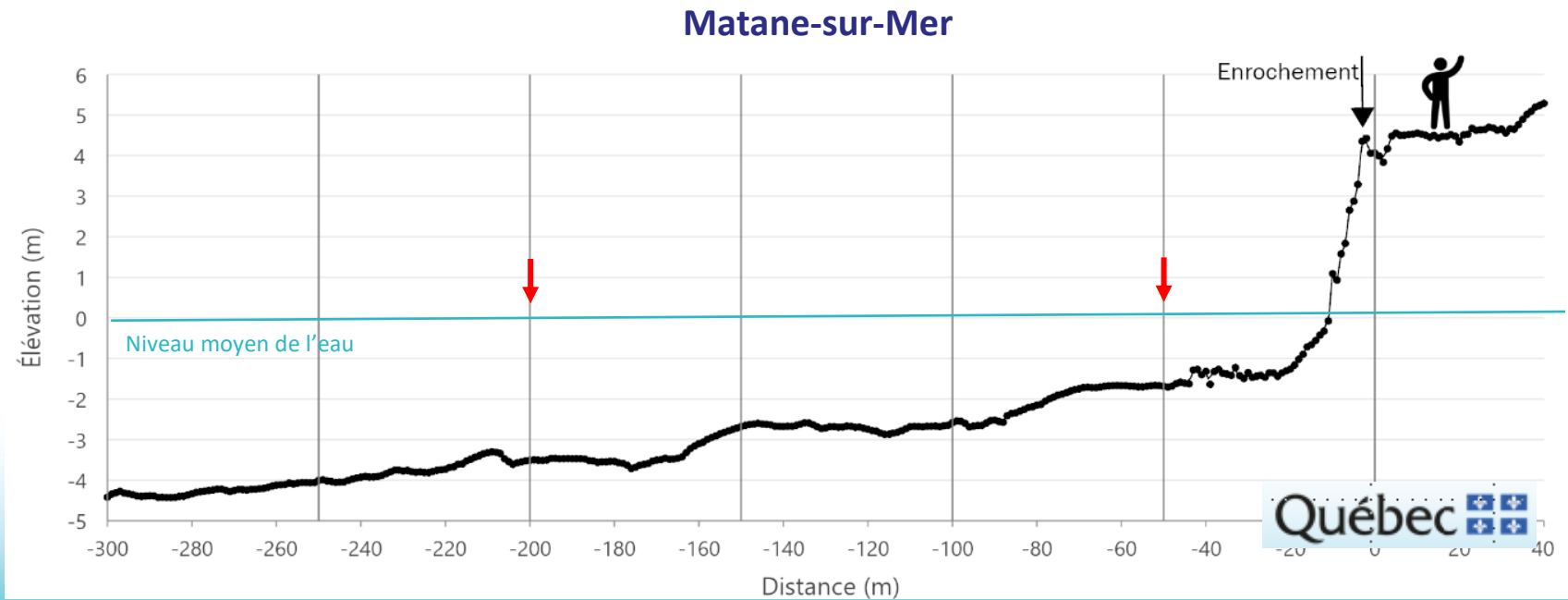
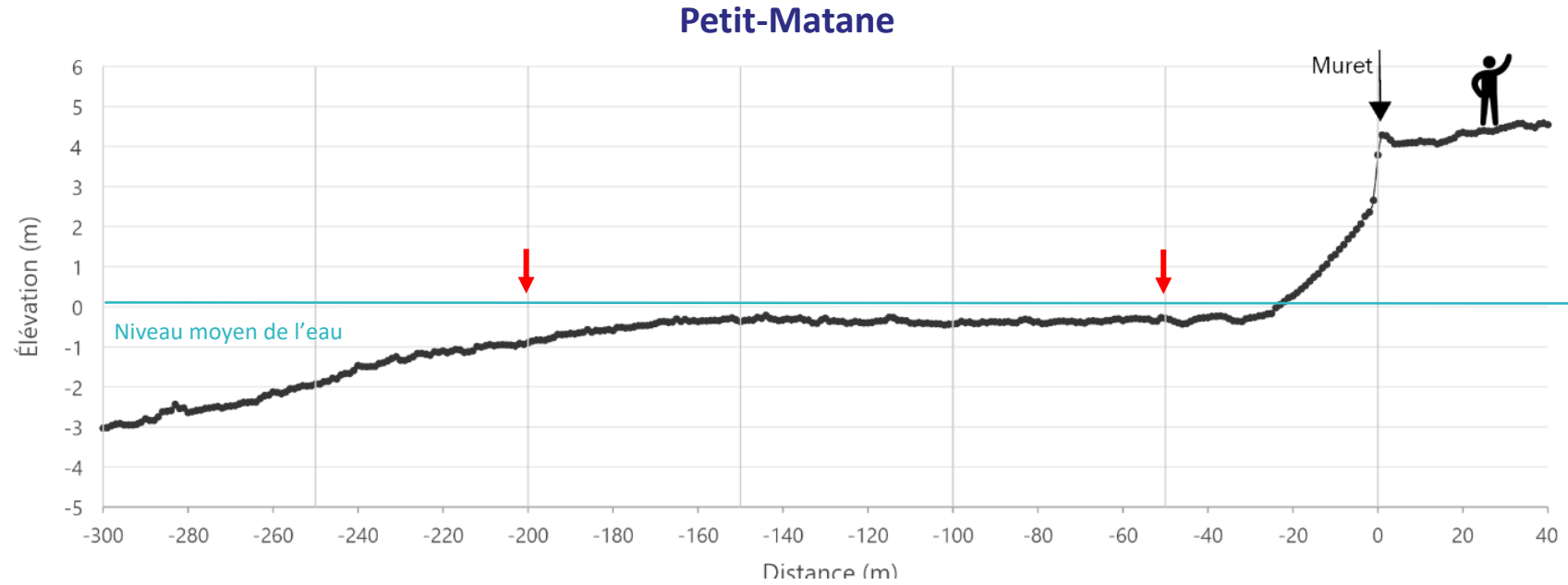
Enjeux exposés

- 184 bâtiments
- 3,9 km de route municipale, d'aqueduc et de sanitaire
- 2 stations de pompage
- **53,8 M\$** en valeur des actifs

- Résidence principale
- ▣ Résidence secondaire
- Entreprise
- ◻ Entreprise avec hébergement
- ▲ Équipement - Service collectif
- ▲ Équipement - Utilité publique
- Secteur d'étude
- Routes
- Chemins de fer



Contexte physique



Aléas côtiers

- Érosion
- Submersion côtière
- Déferlement et projection de débris

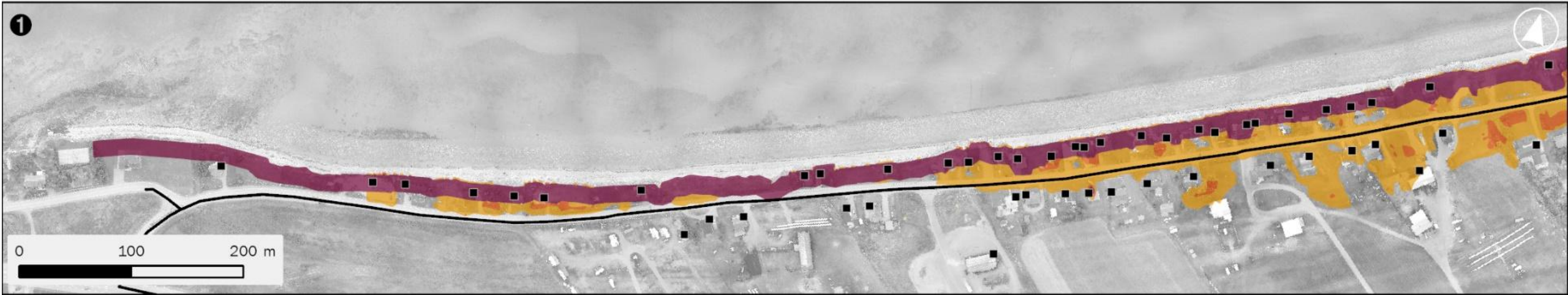


Niveau de risque lié aux aléas côtiers

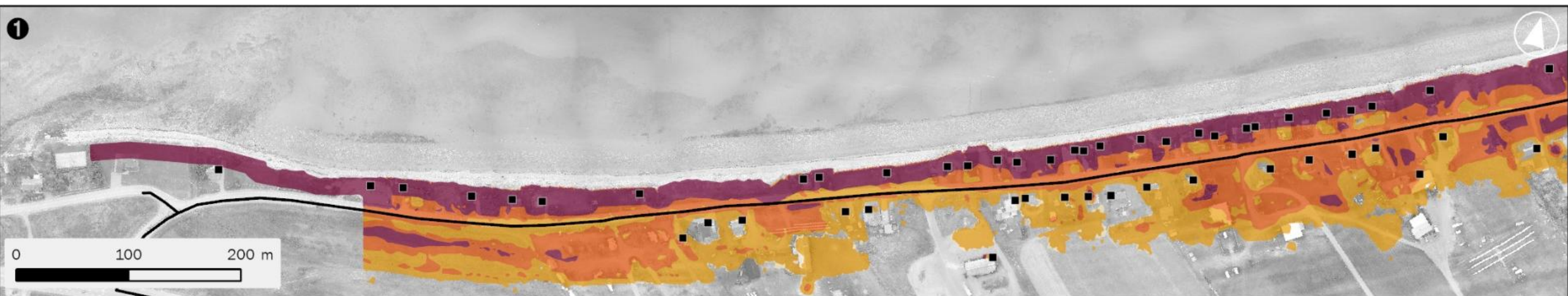


- Zone de déferlement et de projection de débris
- Épaisseurs d'eau > 0,6 m (tempête fréquente)
- Épaisseurs d'eau de 0,3 m à 0,6 m (tempête fréquente)
- Épaisseurs d'eau de moins de 0,3 m (tempête fréquente)
- Épaisseurs d'eau de moins de 0,3 m (tempête rare)

Niveau de risque lié aux aléas côtiers en conditions actuelles



à l'horizon 2100

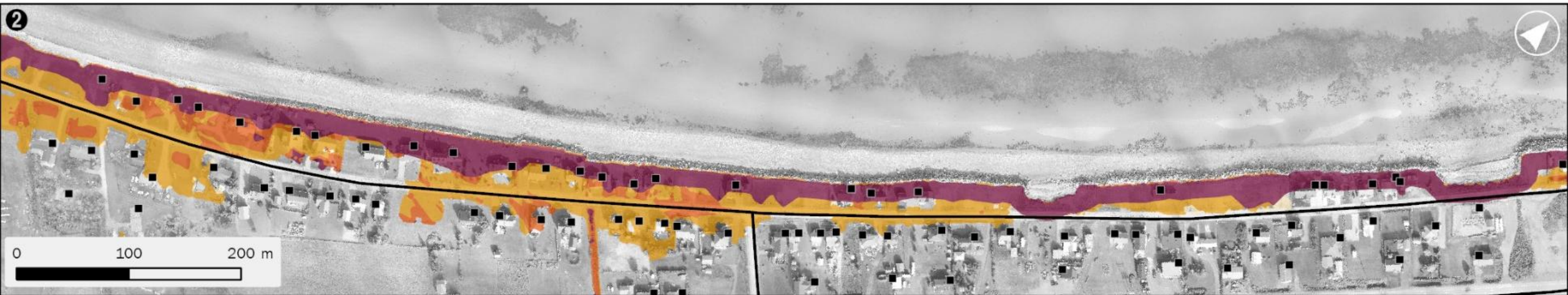


Niveau de risque

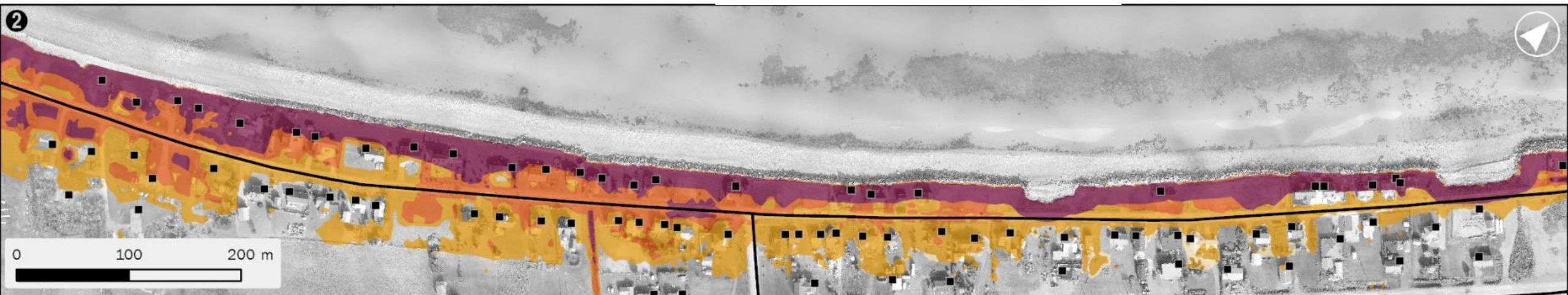


■ Bâtiments

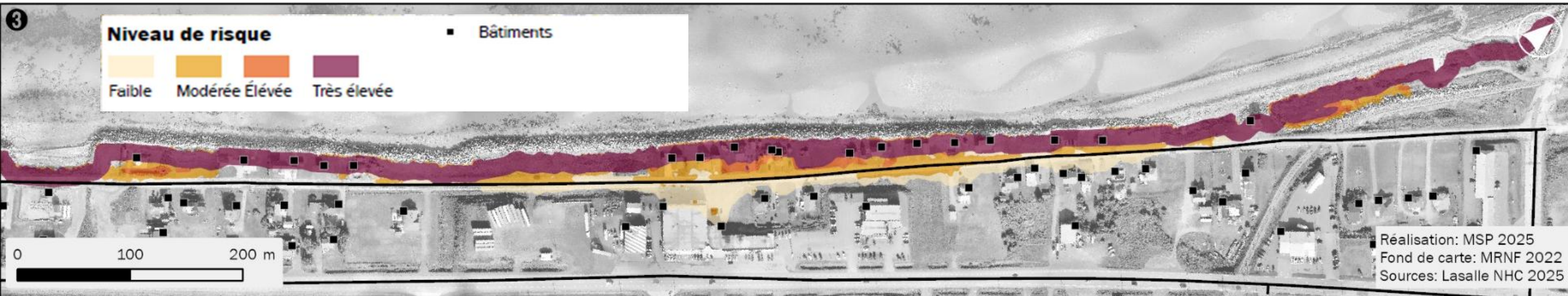
Niveau de risque lié aux aléas côtiers en conditions actuelles



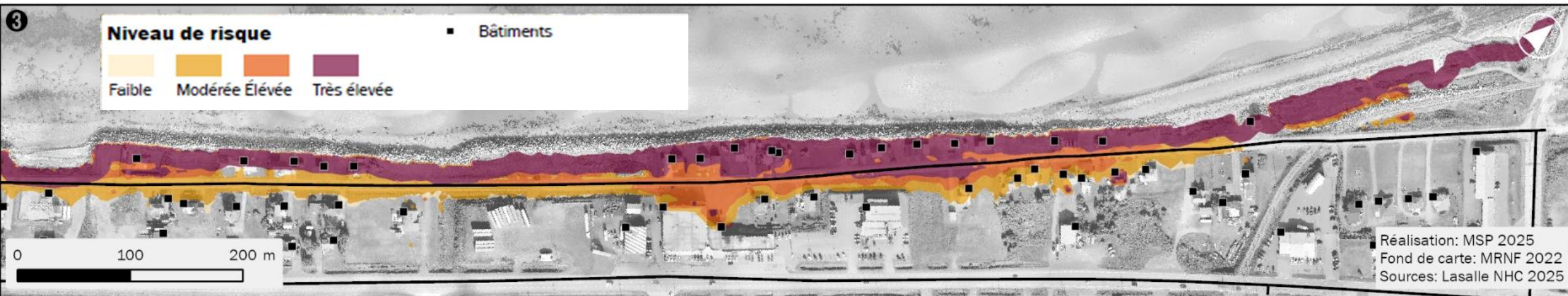
à l'horizon 2100



Niveau de risque lié aux aléas côtiers en conditions actuelles



à l'horizon 2100



En résumé



- Vulnérabilité aux déferlements de vagues et à la projection de débris
- Contexte des changements climatiques
- Conséquences potentiellement importantes pour la sécurité des personnes et des biens



2. Analyse de solutions

- Ouvrages de protection côtière
- Scénario de relocalisation préventive

Outil d'aide à la décision



Recommandé



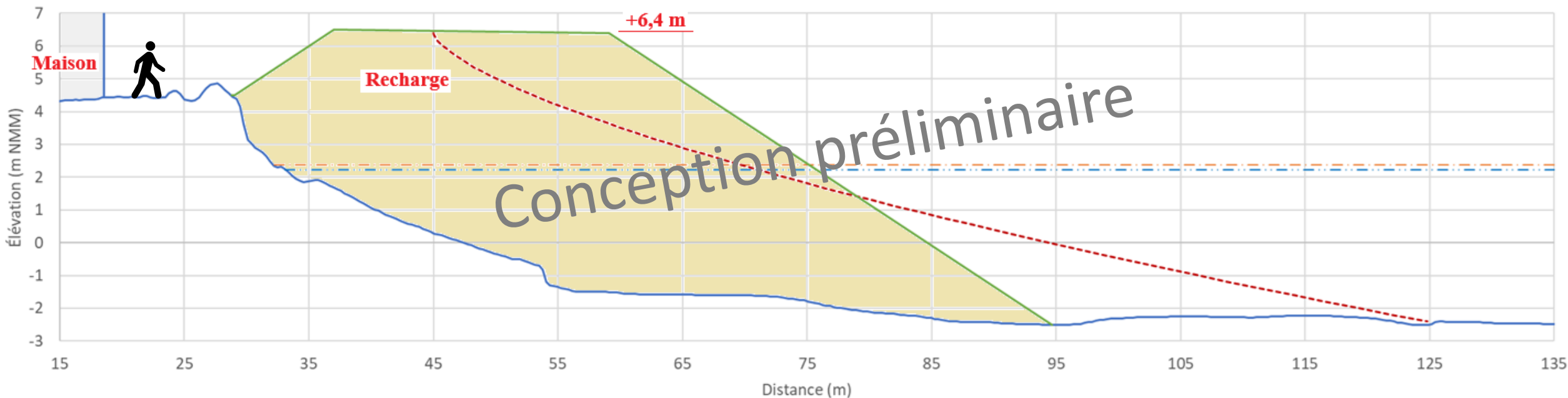
Recommandé avec réserves



Non recommandé

		CRITÈRES D'ANALYSE DES SOLUTIONS DE TRAITEMENT DU RISQUE LIÉ À L'ÉROSION ET À LA SUBMERSION CÔTIÈRES (CPS)					
		<i>Le critère no 7 visant à favoriser l'acceptabilité sociale devra faire l'objet d'une évaluation par la Ville.</i>					
Légende		1. Assure la sécurité des personnes et des biens	2. Durabilité en contexte de changements climatiques	3. Faisabilité technique	4. Investissements ≤ valeur des enjeux exposés et respect des capacités financières des parties prenantes	5. Solution adaptée au territoire	6. Impacts environnementaux
	Recommandé						
	Recommandé avec réserves						
	Non recommandé						
Solutions d'atténuation des risques liés aux côtières étudiées	1. Enrochement standard (V1, V2) Élévation de la crête à 2,5 m au-dessus de la rive (Section 3.5. & 6.1)	Risque résiduel faible	50 ans et plus avec réinvestissement majeurs nécessaires pour prolonger la durée de vie	Applicable, avec certaines difficultés, aux conditions hydrosédimentaires du secteur. Modélisation et essais en modèle réduits nécessaires pour finaliser la conception.	Sous réserve des capacités financières des parties prenantes. V1: 40 M\$2 (avec déplacement) V2: 38,5 \$2 (sans déplacement)	Obstacle visuel majeur (2,5 m > rive); Perte d'accès à la plage; Bâtiments très proches de l'ouvrage et en entrave	Impacts élevés. Compensations environnementales exigées liées à l'empiètement dans le milieu hydrique.
	2. Enrochement surbaissé (V4) Élévation de la crête à 1,7 m au-dessus de la rive (Section 3.7. & 6.1)	Risque résiduel faible	50 ans et plus avec réinvestissement majeurs nécessaires pour prolonger la durée de vie	Applicable, avec certaines difficultés, aux conditions hydrosédimentaires du secteur. Modélisation et essais en modèle réduits nécessaires pour finaliser la conception.	57 M\$ ¹	Obstacle visuel (1,7 m > rive); Perte d'accès à la plage; Bâtiments très proches de l'ouvrage.	Impacts élevés. Compensations environnementales exigées liées à l'empiètement dans le milieu hydrique.
	3. Enrochement sous-dimensionné (V3) Protection partielle d'encoches (Section 3.8. & 6.1) ¹	Risque résiduel élevé	Moins de 30 ans	Ne répond pas aux critères de dimensionnement des règles de l'art en génie côtier (CEM)	Non évalué car ne répond par au critère principal no 1. Assurer la sécurité des personnes et des biens.		
	4. Brise-lames détachés au large	Risque résiduel faible	50 ans et plus avec réinvestissement majeurs nécessaires pour prolonger la durée de vie	Complexité de conception et de mise en œuvre élevée. Modélisation et essais en modèle réduits nécessaires pour finaliser la conception.	Plus de 110 M\$ ¹	Obstacle visuel (2 m > rive); Obstacle à la navigation	Impacts élevés. Compensations environnementales exigées liées à l'empiètement dans le milieu hydrique.
	5. Riprap Enrochement à pente douce (Section 4 & 6.2)¹	Risque résiduel faible	50 ans et plus avec réinvestissement majeurs nécessaires pour prolonger la durée de vie	Non adapté aux conditions hydrodynamiques du secteur. Modélisation nécessaire pour finaliser la conception.	57 M\$ ²	Obstacle visuel (1,5 m > rive); Perte d'accès à la plage; Bâtiments très proches de l'ouvrage	Impacts élevés. Compensations environnementales exigées liées à l'empiètement dans le milieu hydrique.
	6. Recharge de plage V1, V2 (Section 5. & 6.4)¹	Risque résiduel faible	50 ans et plus avec réinvestissement à déterminer pour prolonger la durée de vie	Applicable, avec certaines difficultés. Enjeu de faisabilité anticipé lié à l'approvisionnement en matériaux. Modélisation nécessaire pour finaliser la conception.	83,4 M\$ ² (avec déplacement) 89 M\$ ² (sans déplacement)	Obstacle visuel (2 m > rive) Conserve accès à la plage	Impacts modérés limités sur le littoral. Doit faire l'objet d'analyses auprès des autorités environnementales.
	7. Champ d'épis avec recharge de sable (Section 3.10. & 6.6) ¹	Risque résiduel faible	50 ans et plus avec réinvestissement majeurs nécessaires pour prolonger la durée de vie	N'est pas adapté au contexte de déficit sédimentaire spécifique au secteur	Non dimensionné et estimé car coûts plus élevés que solution no 6.		
	8. Plage suspendue (Section 6.5.) ¹	Risque résiduel faible	50 ans et plus avec réinvestissement majeurs nécessaires pour prolonger la durée de vie	Non adapté aux conditions hydrodynamiques du secteur. Modélisation du franchissement nécessaire pour finaliser la conception.	Non dimensionné et estimé car coûts plus élevés que solution no 6.		
	9. Mur vertical (Section 6.7.) ¹	Risque résiduel faible	50 ans et plus avec réinvestissement majeurs nécessaires pour prolonger la durée de vie	Non dimensionné et estimé car élévation de crête plus élevée que solution 1 (plus de 2,5 m de la rive)			
	10. Relocalisation préventive 70 bâtiments + site d'accueil (35 terrains)	Risque résiduel faible	Solution pérenne	Applicable, avec certaines difficultés liées à la mise en œuvre.	Sous réserve des capacités financières des parties prenantes. 38,2 M\$ ¹	Aucun obstacle visuel ou perte d'accès au littoral	Impacts faibles limités au travail en rive.

Recharge de plage



Sécurité



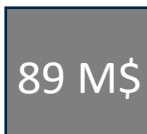
Durabilité



Faisabilité



Investissement



89 M\$

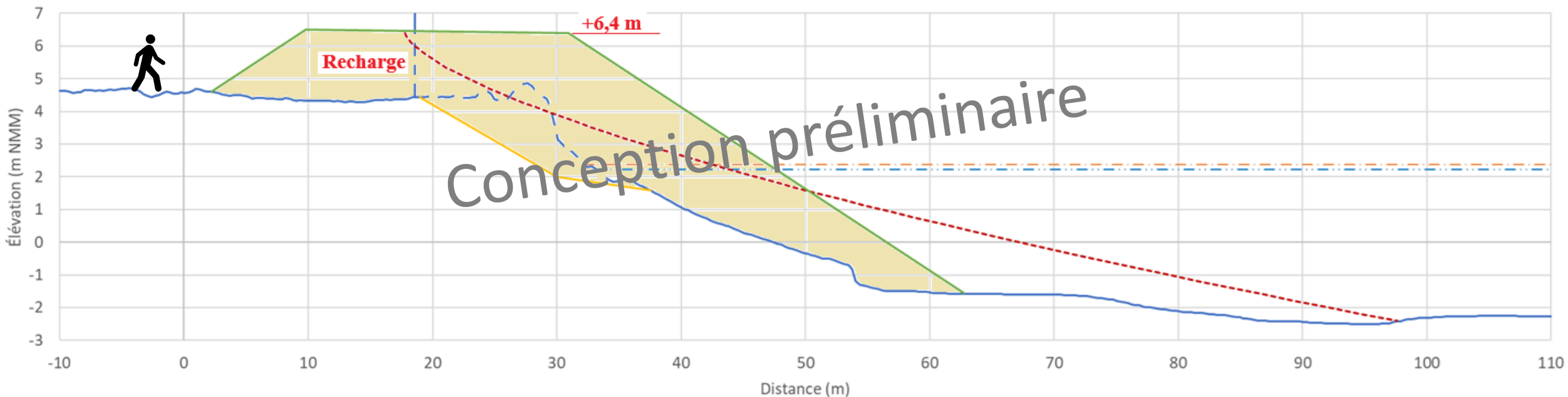
Adapté



Impacts environnementaux



Recharge de plage reculée



Sécurité



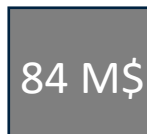
Durabilité



Faisabilité



Investissement



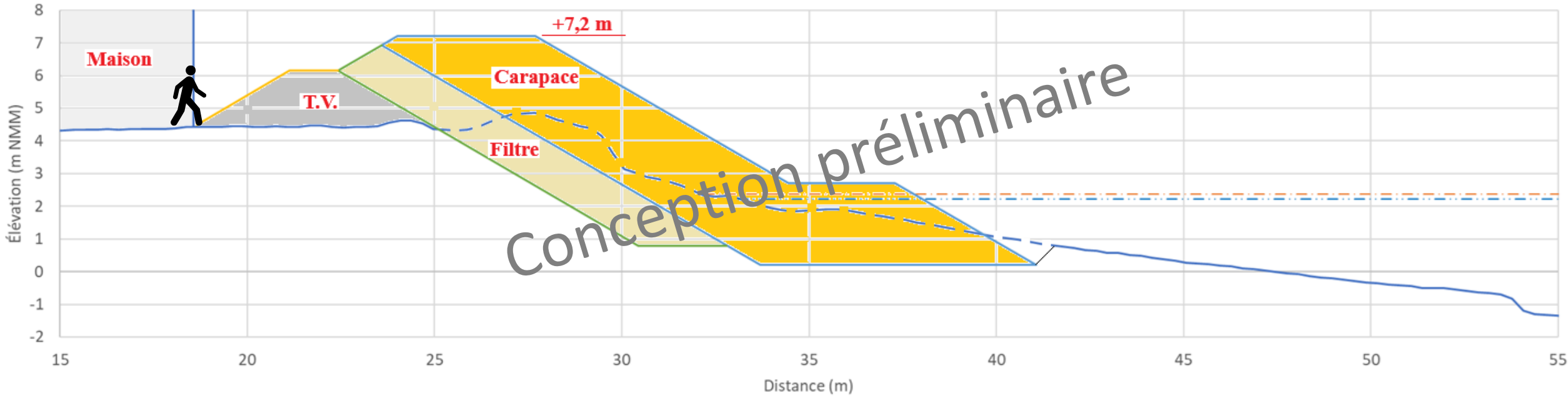
Adapté



Impacts environnementaux



Enrochement



Sécurité



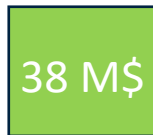
Durabilité



Faisabilité



Investissement



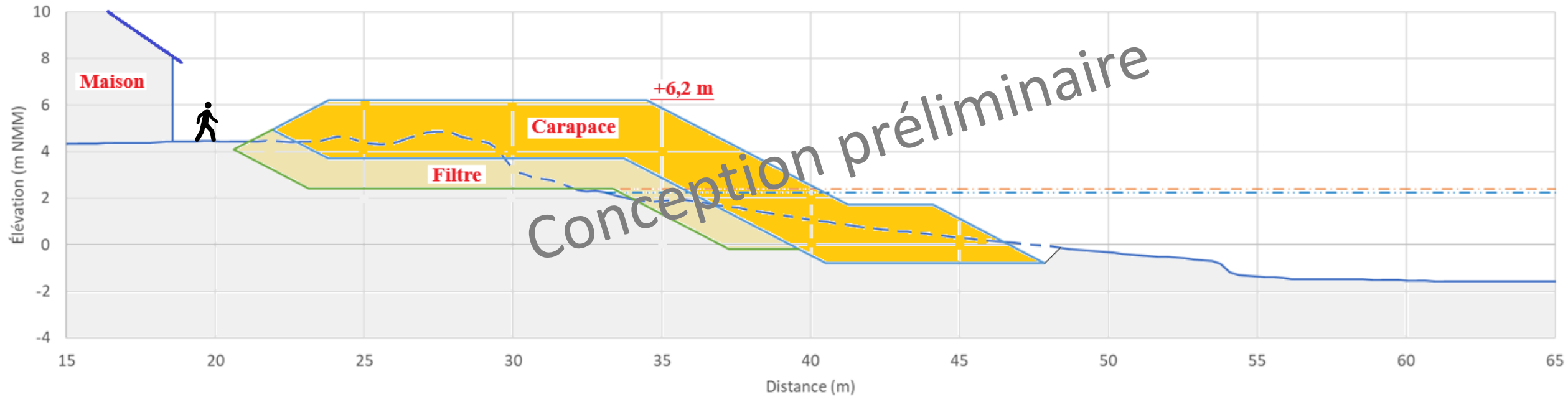
Adapté



Impacts environnementaux



Enrochement surbaissé



Sécurité



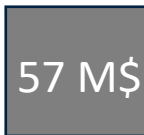
Durabilité



Faisabilité



Investissement



57 M\$

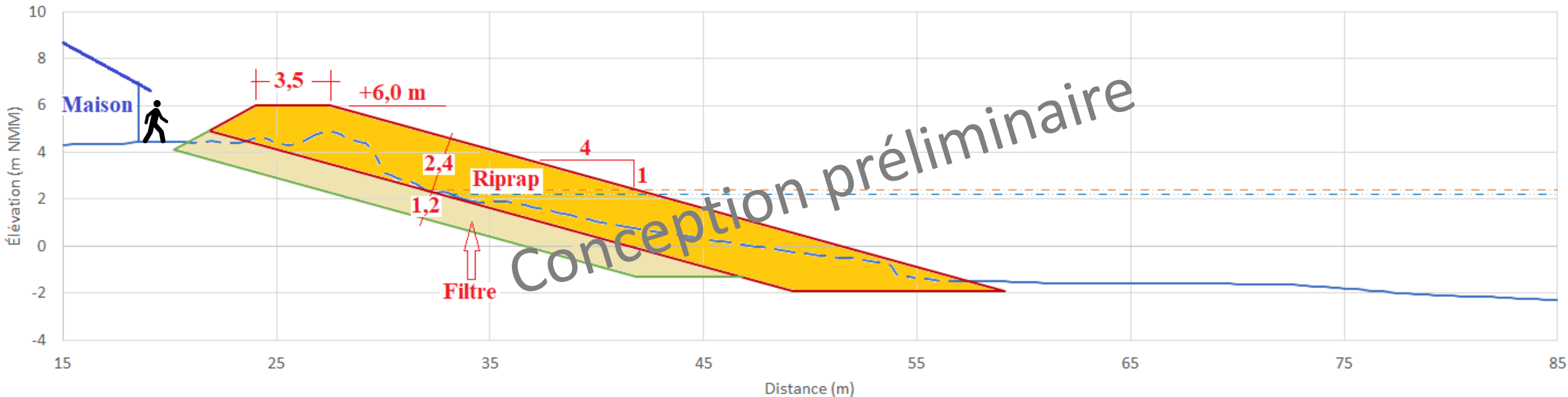
Adapté



Impacts environnementaux



Riprap



Sécurité



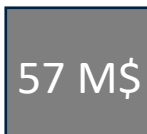
Durabilité



Faisabilité



Investissement



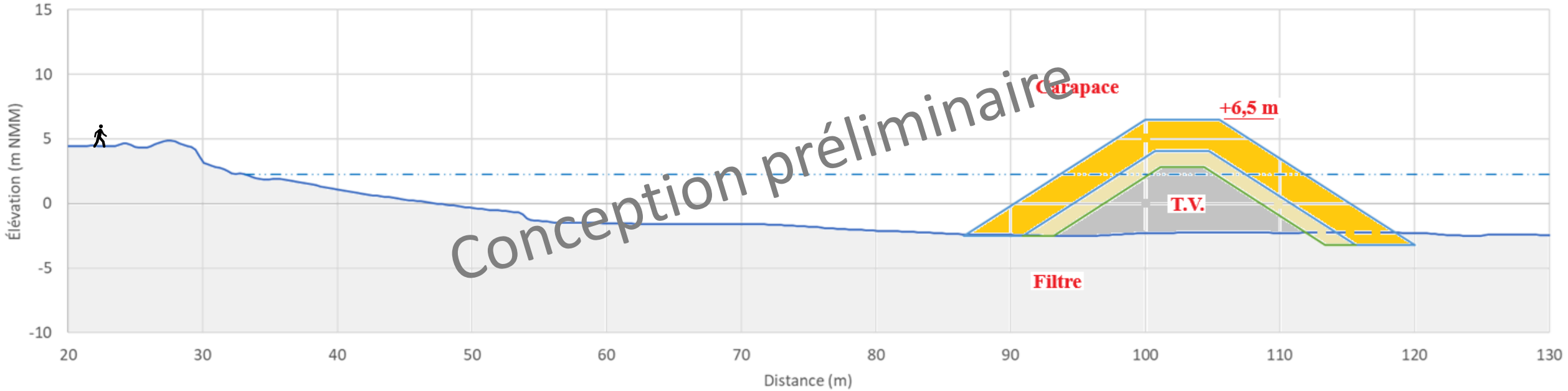
Adapté



Impacts environnementaux



Brise-lames au large



Sécurité



Durabilité



Faisabilité



Investissement



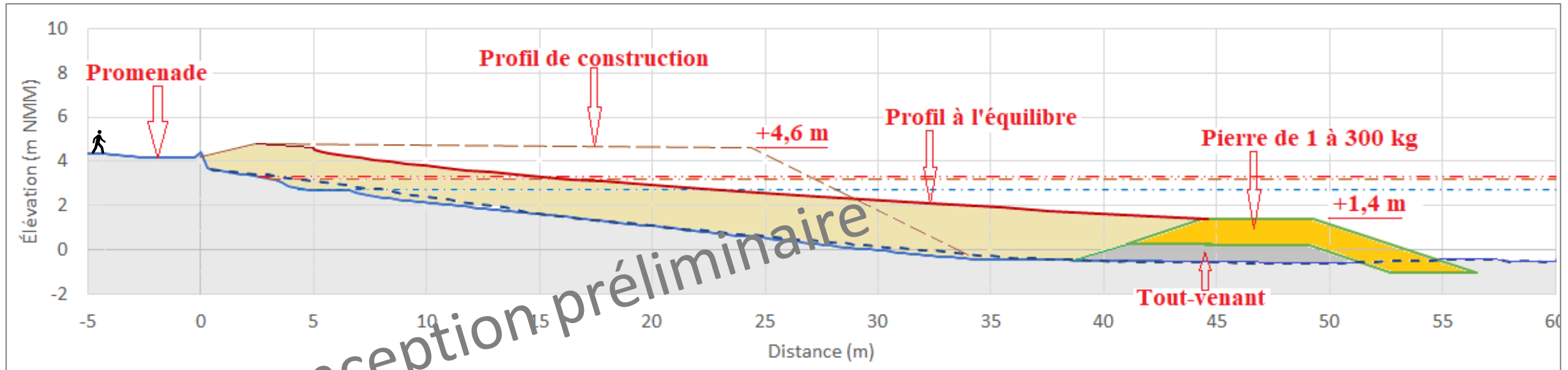
Adapté



Impacts environnementaux



Plage suspendue



Sécurité



Durabilité



Faisabilité



Investissement



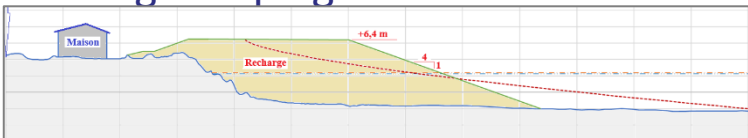
Adapté



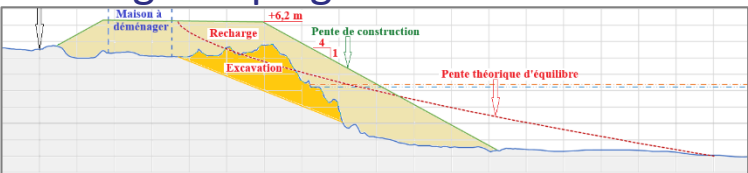
Impacts environnementaux



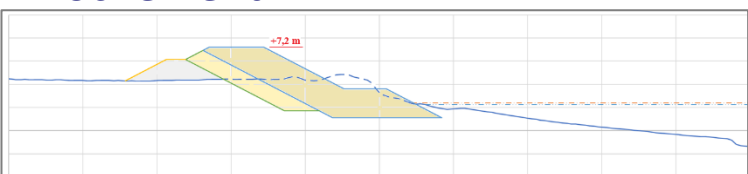
Recharge de plage



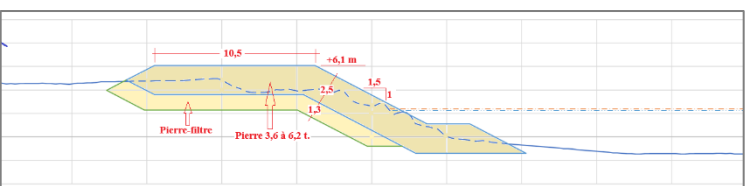
Recharge de plage reculée



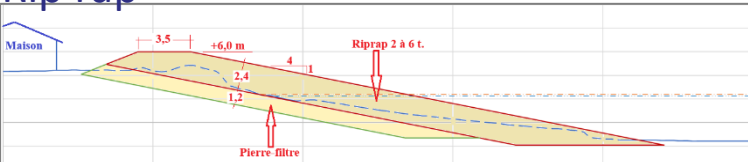
Enrochement



Enrochement surbaissé



Rip rap



Brise-lame détaché



Plage suspendue



Sécurité



Durabilité



Faisabilité



Investissement

89 M\$

83 M\$

38 M\$

57 M\$

57 M\$

110 M\$

Adapté



Impact env.



Acceptabilité sociale

Scénario de relocalisation préventive



Scénario de relocalisation préventive

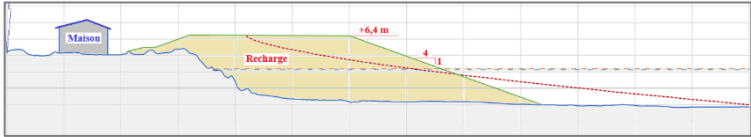
- 70 bâtiments potentiellement visés
- Premier rang côtier
- Options offertes
 - Déplacement
 - Allocation de départ
- Possibilité de développer un secteur d'accueil
- Remise en état des lieux
- Coûts estimés à 38 M\$



Solutions qui se distinguent



Recharge de plage



Sécurité



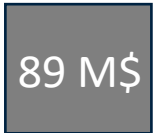
Durabilité



Faisabilité



Investissement



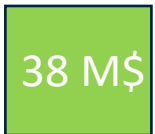
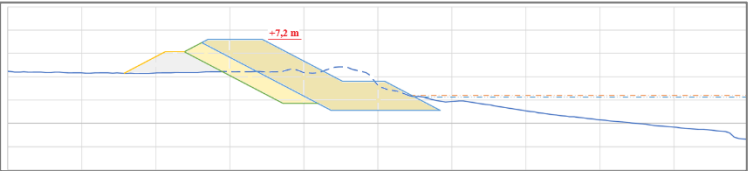
Adapté



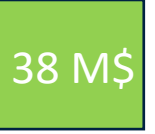
Impact env.



Enrochement

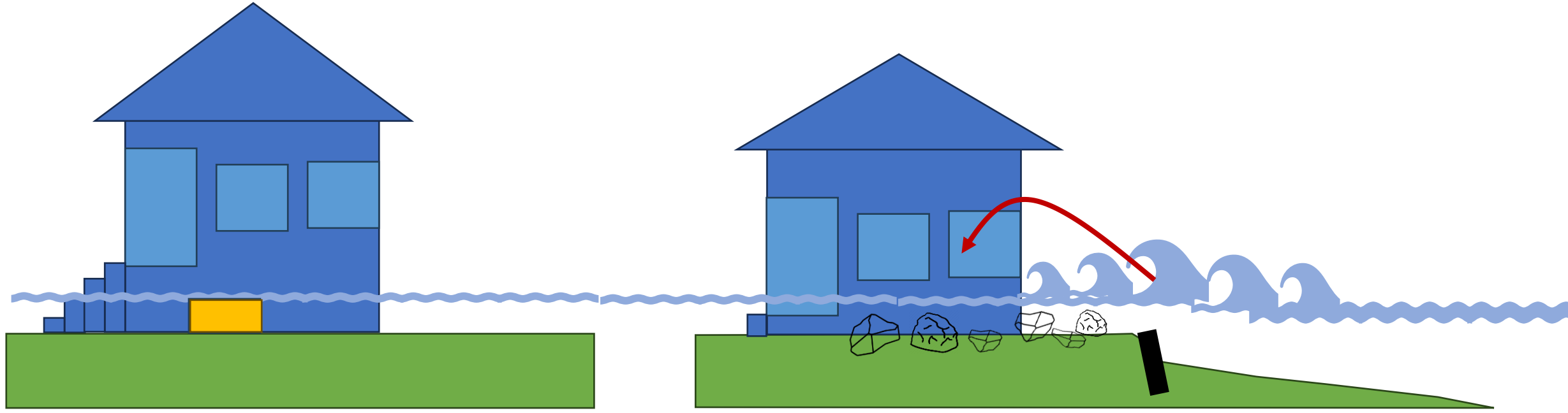


Relocalisation préventive





Analyse de risques par bâtiment



Programmes du MSP



CPS

- Programme visant la prévention de sinistres
- Uniquement pour les secteurs priorités
- Démarche collective et volontaire
- Soutien financier et technique pour les municipalités

Programme général d'assistance financière lors de sinistres (PGAF)

- Touché par un sinistre ou en danger imminent
- Disponible dans l'ensemble du Québec
- Pour le propriétaire admissible : aide financière pour la mise en œuvre des options recommandées

Programmes du MSP - Relocalisation



	CPS	PGAF
Montants maximums	<p>Particuliers : 385 000 \$</p> <p>Entreprises : 485 000 \$</p>	<p>Particuliers : 385 000 \$</p> <p>Entreprises : 485 000 \$</p>
Choix possibles	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrage de protection <ul style="list-style-type: none"> • Relocalisation • Allocation de départ • Déplacement de la résidence sur un autre terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation de départ • Déplacement de la résidence sur un autre terrain
Délais importants	À discuter avec la Municipalité	<p>Faire une demande : dans les 12 mois suivant la date de l'arrêté ministériel</p> <p>Compléter les travaux : dans les 18 mois suivant la date de signature du choix du sinistré</p>
Demandeur	Municipalité	Le citoyen visé par un avis de danger imminent

Questions ???



Annexe B

Feuilles de questions

ANALYSE DE RISQUES

- Érosion, submersion, déferlement côtier, projection de débris
- Données utilisées

✓ Y-a-t-il des cartes d'inondation connus par les notaires? Un notaire a indiqué non en zone ~~inondable~~ inondable?

✓ Combien de personnes seront rencontrés le 10 Mars?

RELOCALISATION PRÉVENTIVE

- Programme et admissibilité (CPS vs PGAF)
- Évaluation de la valeur des maisons
- Site d'accueil, usage des terrains vacants

- ✓ Pourquoi ne pas faire la relocalisation graduelle? (personne axé ne peuvent d. vendre)
- Est-ce que l'ouvrage sera identique tout au long de la côte? À l'ouest, la battue est très grande.
 - Est-il possible de remonter les égouts sur des terrains à proximité? Des gens ont de la place pour relocaliser des maisons qui resteraient à M-S-U.
 - Comment le montant d'allocation est déterminé?

OUVRAGE DE PROTECTION

- Recharge de plage, enrochement, autres
- Budget

⊖ Est-il possible de mixer 2 solutions? soit la relocalisation et l'enrochement?

✓ Pourquoi la plage suspendue n'a pas été retenue en considérant qu les gens viennent pour la vue?

- Est-il possible de protéger une partie du secteur et relocaliser l'autre?

- Avec les solutions mentionnées y-a-t-il une phase qui reste? Reste-il un accès à la plage ou pas du tout?

IMPACTS

- Environnementaux
- Sociaux

- ✓ Peut-on vendre notre maison?
- ✓ Pourquoi il y a eu des autorisations de construction de maison en connaissance de cause?

ANALYSE DE RISQUES

- Érosion, submersion, déferlement côtier, projection de débris
- Données utilisées

RELOCALISATION PRÉVENTIVE

②

- Programme et admissibilité (CPS vs PGAF)
- Évaluation de la valeur des maisons
- Site d'accueil, usage des terrains vacants

- Rencontre individuelle est-ce que ça fera les résidents des deux côtés de la Rue?
- comment les allocations de départ sont calculées (programme général).

OUVRAGE DE PROTECTION

- Recharge de plage, enrochement, autres
- Budget

Recharge de plage est-ce que ça serait tout le long du littoral.

- ✓ Pourquoi si actuellement l'enrochement protège ma maison ça ne pourrait pas être le même genre d'ouvrage? (pas de problème avec ma maison). (ouvrage plus large).

IMPACTS

- Environnementaux
- Sociaux

- ✓ Que va-t-il se passer lors des rencontres du 10 mars déplacement?

ANALYSE DE RISQUES

- Érosion, submersion, déferlement côtier, projection de débris
- Données utilisées

✓ Est-ce qu'on peut avoir accès aux cartes?

Est-ce que la rentabilité que l'enrochement n'embarquera pas sur nos terrains? ✓

OUVRAGE DE PROTECTION

- Recharge de plage, enrochement, autres
- Budget

✓ Est-ce que les ouvrages empiètent sur les terrains riverains (côté arrière)?

✓ Est-ce qu'à terme, il restera une plage à M. S. M.?

RELOCALISATION PRÉVENTIVE

③

- Programme et admissibilité (CPS vs PGAF)
- Évaluation de la valeur des maisons
- Site d'accueil, usage des terrains vacants

Une fois vacant, puis-je utiliser mon terrain?

• Quand allons nous savoir qui est en imminence?

✓ Qui prend en charge la démolition en fonction des programmes MSP?

• Qui/quoi détermine le programme?

• Délais à anticiper en fonction des programmes de relocalisation?

✓ Si le 1^{er} rang côtier est retiré, est-ce que des ouvrages de protection sont à réaliser?

IMPACTS

- Environnementaux
- Sociaux

✓ Qui est rencontré le 10 mars tous ou seulement 1^{er} rang côtier?

ANALYSE DE RISQUES

- Érosion, submersion, déferlement côtier, projection de débris
- Données utilisées

RELOCALISATION PRÉVENTIVE

4

- Programme et admissibilité (CPS vs PGAF)
- Évaluation de la valeur des maisons
- Site d'accueil, usage des terrains vacants

Residences déjà identifiées par relocalisation préventive?

Indemnisation : comment se fait l'évaluation du montant octroyé?

Secteur est-il choisi par relocalisation des gens?

Que sera-t-il fait avec les infrastructures municipales restantes?

Peut-on déménager où on veut? Le coût du déménagement est-il couvert au complet?

maison vaut + cher que le montant donné, peut-on partir avec une partie du bâti? (axe, double armures, etc.)

CAF. Qui s'occupe des travaux? Destruction, débris, rebuts, etc.

Enrochement devra être refait pour protéger la rue. Pg ne pas protéger les maisons tout de suite?

OUVRAGE DE PROTECTION

- Recharge de plage, enrochement, autres
- Budget

Pourquoi la Ville est-elle futureuse à investir pr de la protection par rapport au coût d'autres infrastructures?

Les infrastructures (ex: route) sont-ils remis en état après le passage des camions/machinerie?

Residences/Airbnb encore viable pendant les travaux?

Commerces/Airbnb peuvent-ils être dédommages pendant la période des travaux?

Le 10 mars est-ce pour tous les propriétaires? Juste côté nord?

IMPACTS

- Environnementaux
- Sociaux

Vue au niveau du sel pendant? Pasage d'entretien à l'autre.

Qui paie la différence entre la subvention reçue et le coût réel?

Air Bnb est-il considéré entreprise ou résidentiel?

ANALYSE DE RISQUES

- Érosion, submersion, déferlement côtier, projection de débris
- Données utilisées

Est-ce qu'il y a certaines maisons devant être déplacées même avec l'énrochement ?

RELOCALISATION PRÉVENTIVE

5

- Programme et admissibilité (CPS vs PGAF)
- Évaluation de la valeur des maisons
- Site d'accueil, usage des terrains vacants

dans CPS ou PGAF

✓ Le coût de démolition et remise en état, est-ce qu'on peut ça des le 385 000 \$?

✓ Est-ce que c'est une évaluation qui va déterminer le montant ? Payer par qui ?

✓ Les chalets ne sont pas couvert par les programmes ?

✓ Les garages, sont-ils admissibles aux programmes ?

OUVRAGE DE PROTECTION

- Recharge de plage, enrochement, autres
- Budget

IMPACTS

- Environnementaux
- Sociaux

ANALYSE DE RISQUES

- Érosion, submersion, déferlement côtier, projection de débris
- Données utilisées

- Est-ce que l'état actuel de la zone est visé par le programme?
↳ côté nord et côté sud 2

- Autres

RELOCALISATION PRÉVENTIVE

⑥

- Programme et admissibilité (CPS vs PGAF)
- Évaluation de la valeur des maisons
- Site d'accueil, usage des terrains vacants

→ Dans un scénario de rélocalisation, quelle est l'obligation pour déménager toutes les maisons visées?

- Est-ce que si l'on rélocalise les maisons, on va-t-il chercher aussi des sites qui ont un ouvrage de protection (ex. enrochement) ou un rétro-lançon?

OUVRAGE DE PROTECTION

- Recharge de plage, enrochement, autres
- Budget

IMPACTS

- Environnementaux
- Sociaux

↳ Pour les rencontres?
* des 10 ans; ça concerne qui? Les gens en danger immédiat ou tous? Ça t-on été convoqués?

ANALYSE DE RISQUES

- Érosion, submersion, déferlement côtier, projection de débris
- Données utilisées

• Quelles sont les résidences à Risque, les imminences de risque

POUR LES Résidences
touristiques
SOMMENT NOUS OU
AVONS NOUS LE
MÊME PROGRAMME
QUE LES Résidents →

PERMANENTS ?
et pour les résidences
secondaires ?

OUVRAGE DE PROTECTION

- Recharge de plage, enrochement, autres
- Budget

RELOCALISATION PRÉVENTIVE

⑦

- Programme et admissibilité (CPS vs PGAF)
- Évaluation de la valeur des maisons
- Site d'accueil, usage des terrains vacants

✓ Quels sont les frais couverts par le MSP, le montant de démolition est-il inclus ?

• est-ce que le choix de la solution doit être exclusif à une seule solution, ou il peut y avoir des relocalisations + un ouvrage

• Montant alloué = montant pour la reconstruction ?

• Quelles routes font parties de la zone d'étude ?

✓ 2^e rang côtier pourrait avoir une allocation de départ ?

~~✓~~ Quel serait le quartier / quel secteur pour la relocalisation

IMPACTS

- Environnementaux
- Sociaux

✓ la relocalisation est au choix ?

↳ quand est le moment où les maisons en imminente seront contactées ?

ANALYSE DE RISQUES

- Érosion, submersion, déferlement côtier, projection de débris
- Données utilisées

- Quand allez-vous savoir si la résidence est en danger imminent ?

✓ Qui va informer les citoyens concernés ?

RELOCALISATION PRÉVENTIVE

8

- Programme et admissibilité (CPS vs PGAF)
- Évaluation de la valeur des maisons
- Site d'accueil, usage des terrains vacants

- Pour l'allocation de départ, comment est évalué le montant \$ de l'allocation ? Quels seront les critères ?

✓ À qui revient le coût de démolition ?

- Est-ce que c'est juste le 1^{er} rang côtier ?

- Est-ce que des terrains d'accueil sont déjà prévus pour la relocalisation ?

✓ **Démolition aux frais des proprio. ?**

OUVRAGE DE PROTECTION

- Recharge de plage, enrochement, autres
- Budget

✓ Est-ce que le terrain occupé par l'ouvrage sera du domaine public ou restera privé ?

✓ Si c'est publique → dédommagement pour la perte de terrain. qui s'en occupe ?

✓ Quand est-ce que les début des travaux est prévu.

IMPACTS

- Environnementaux
- Sociaux

Est-ce qu'un ouvrage aura un impact sur la valeur des maisons ?

ANALYSE DE RISQUES

- Érosion, submersion, déferlement côtier, projection de débris
- Données utilisées

✓ Zones où les enrochements sont en bonne qualité, sont-ils encore suffisants pour continuer à y vivre ?

RELOCALISATION PRÉVENTIVE

9

- Programme et admissibilité (CPS vs PGAF)
- Évaluation de la valeur des maisons
- Site d'accueil, usage des terrains vacants

✓ droit de regard sur le lieu de la relocalisation ?
✓ y a-t-il d'adomaganant si on ne souhaite pas se faire relocaliser ?
→ Si on décide de quitter l'état actuel, quelle valeur donne-t-on à son propriété ? est-ce que les frais de transition sont aux frais du propriétaire ?
✓ En relocalisant la 1^{re} ligne, allég-ous protéger le littoral pour réviser la 2^{de} ligne ? + gestion des services publics

OUVRAGE DE PROTECTION

- Recharge de plage, enrochement, autres
- Budget

✓ recharge : y a-t-il des escaliers, accès, comme à Ste Flovie ?
✓ peut-on mettre des maisons sur pilotis ou surélever les maisons simplement ?

IMPACTS

- Environnementaux
- Sociaux

→ y a-t-il des différences entre les réalités 2^{da} principales ?
→ Dont ton pays nos taxes cette année ? on doit on attendre
→ suite à la soirée, si on communique avec quelqu'un de la ville, quand peut-on avoir un retour ?

ANALYSE DE RISQUES

- Érosion, submersion, déferlement côtier, projection de débris
- Données utilisées

Si ^{la} décision ^{est} prise de la part d'un résident doit on attendre la décision final ~~pour~~ de la ville avant de pouvoir être relocaliser ou quitter et vendre la maison à sécurité Publique

RELOCALISATION PRÉVENTIVE

(10)

- Programme et admissibilité (CPS vs PGAF)
- Évaluation de la valeur des maisons
- Site d'accueil, usage des terrains vacants

✓ Pourquoi; maison se vende à MSM? (dernièrement).

taxes

✓ - Pour la ville, quel montant en frais en perdu advenant le relocalisation? fait-ce que ce un tel est pris en compte?

- Si une résidence a déjà fait l'objet du programme ~~pour~~ est-ce qu'elle peut l'être de nouveau?
- Comment l'évaluation de résidence est faite?
- Est-ce que les résidences secondaires ont droit au programme?

OUVRAGE DE PROTECTION

- Recharge de plage, enrochement, autres
- Budget

✓ En fait différents scénarios, combien de terrain l'on perdrait?

- Pourquoi l'option recif a

Si terrain touché par travaux dédomagement pour partie du terrain touchée? possibilité ?
Évaluation de grandeur de terrain changée?
↑ ✓

IMPACTS

- Environnementaux
- Sociaux

chalets?

Que aller voir si on vient d'acheter ici sans être mis au courant ✓

ANALYSE DE RISQUES

- Érosion, submersion, déferlement côtier, projection de débris
- Données utilisées

✓ 2^e rang côtier touché

• Évaluation de la valeur bas + Qui? réelle, pas marchande

✓ Quelles adresses sont concernées à MSN?

✓ Quand les gens sauront-ils qu'ils sont en imminence?

OUVRAGE DE PROTECTION

- Recharge de plage, enrochement, autres
- Budget

✓ Qu'arrive-t-il à la valeur des maisons?

✓ 2^e rang seront-ils consultés si enrochement choisi.

✓ Est-ce que l'évaluation des maisons sera impactée? Taxes municipales ?

✓
✓
Définir danger imminent
+ Qui?
est en imminence

RELOCALISATION PRÉVENTIVE

11

- Programme et admissibilité (CPS vs PGAF)
- Évaluation de la valeur des maisons
- Site d'accueil, usage des terrains vacants

Avez-vous calculer l'entretien des infra. si relocalisé.

✓ Apporter la maison, ou la démolir?
↳ a-t-on le choix?

✓ Rencontres du 10 mars peuvent-elles être à distance?

IMPACTS

- Environnementaux
- Sociaux

→ Vont-elles augmenter?

ANALYSE DE RISQUES

- Érosion, submersion, déferlement côtier, projection de débris
- Données utilisées

- QUELLES SONT LES PROPRIÉTÉS QUI SERONT MISES EN IMMÉDIATE DANGER?

RELOCALISATION PRÉVENTIVE

14

- Programme et admissibilité (CPS vs PGAF)
- Évaluation de la valeur des maisons
- Site d'accueil, usage des terrains vacants

→ ~~SE~~ DE QUELLE FAÇON LES MONTANTS SERONT ÉTABLIS?

→ OÙ SERA SITUÉ LE QUARTIER D'ACCUEIL?

✓ PEUT-ON SUGGÉRER DES ENDROITS?

OUVRAGE DE PROTECTION

- Recharge de plage, enrochement, autres
- Budget

✓ UNE FOIS LA DÉCISION DES ÉLUS, COMBIEN DE TEMPS DISPOSERA LES PROPRIÉTAIRES POUR AGIR?

(Délais après la prise de décision du conseil)

IMPACTS

- Environnementaux
- Sociaux

Autres questions

- Valeur 600 K\$, ms 385 K\$, qu'est-ce que je fais?
- Chalets?
- Valeur marchande ↗
pg pas prendre ↘ des résidences dans le calcul
de la valeur à protéger?
- MSM au niveau du camping le profil de la bature est
différente.
-